

Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du stade
69670 VAUGNERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 28/2019

L'an deux mille dix neuf

Le 9 octobre à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Daniel MALOSSE, président du Syndicat.

Date de convocation : 3 octobre 2019

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 16

Présents : Thierry BADEL, Alain BADOIL, Charles-Henri BERNARD, Elisabeth CAILLOZ, Bernard DESCOMBES, Rémi FOURMAUX, Pascal FURNION, Françoise GAUQUELIN, Gérard GRANGE, Yves GOUGNE, Jean-Louis IMBERT, Daniel JULLIEN, Olivier LAROCHE, Daniel MALOSSE, Mario SCARNA et Pierre-Jean ZANNETTACCI

OBJET :

Planification
-
Retrait de la
délibération n°17/2019
du 10 juillet 2019
portant bilan de la
concertation relative à
la révision du SCoT de
l'Ouest Lyonnais et
arrêt du projet de SCoT
de l'Ouest Lyonnais

VU la délibération n°17/2019 du 10 juillet 2019 portant bilan de la concertation relative à la révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais et arrêt du projet de SCoT de l'Ouest Lyonnais ;

CONSIDERANT la rencontre du 27 septembre 2019 avec le secrétaire général adjoint de la Préfecture du Rhône et ses services ;

Le Président expose ce qui suit :

Suite à l'arrêt du projet révisé de SCoT de l'Ouest Lyonnais et à la transmission du dossier arrêté notamment aux services de l'Etat, le secrétaire général adjoint de la Préfecture du Rhône a sollicité une rencontre avec l'exécutif du Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

Lors de cette réunion, les services de l'Etat ont fait part de très nombreuses réserves sur le projet, tant sur le fond que sur la forme. Selon eux, ces dernières sont telles qu'elles augurent de réelles difficultés dans la poursuite de la procédure et plus particulièrement d'entrée en vigueur du projet de SCoT. En conclusion de cette rencontre, le secrétaire général adjoint de la Préfecture du Rhône a suggéré un retrait de la délibération n°17/2019 du 10

juillet 2019 portant bilan de la concertation relative à la révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais et arrêt du projet de SCoT de l'Ouest Lyonnais, afin de retravailler ce dernier.

Au-delà du fond, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a effectivement constaté que des éléments de forme fragilisent le document : il existe de nombreuses incohérences dans et entre les documents composant le SCoT. Celles-ci empêchent une compréhension du document dans sa globalité et donc du parti pris d'aménagement du territoire et discréditent ainsi la sincérité et la cohérence du projet politique.

Au regard de cette rencontre, ce retrait pourrait constituer l'opportunité d'une association plus appuyée avec les services de l'Etat.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

RETIRE la délibération n°17/2019 du 10 juillet 2019 portant bilan de la concertation relative à la révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais et arrêt du projet de SCoT de l'Ouest Lyonnais.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Daniel MALOSSE



Certifié exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en Préfecture le
- de la publication le